

**Information de la mission régionale  
d'autorité environnementale (MRAe) Pays de la Loire  
sur la modification simplifiée n°4 du plan local d'urbanisme  
de Geneston (44)**

n° PDL 7568 / KK AC PLU

Au regard de la demande d'avis conforme reçue le 21 octobre 2025, en l'absence de réponse prévue à l'article R 104-35 du code de l'urbanisme au terme du délai de deux mois, la MRAe Pays de la Loire est réputée avoir un avis favorable sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale.

La présente information, notifiée à la personne publique responsable, sera :

- jointe au dossier soumis à enquête publique ou mis à la disposition du public, avec le formulaire visé à l'article R104-34 du code de l'urbanisme ;
- mise en ligne sur le site internet de la MRAe ([www.mrae.developpement-durable.gouv.fr](http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr)).

Fait à Nantes, le 12 décembre 2025  
Pour la MRAe Pays de la Loire, par délégation

*Signé*

Bernard ABRIAL